

Aperçu des documents fiscaux de 2017 et calendrier d'envoi

BMO Gestion de patrimoine reconnaît que la période des déclarations de revenus est importante pour les investisseurs. Selon la nature de vos placements et les opérations dans votre compte, vous pourriez recevoir divers feuillets d'impôt dont vous aurez besoin pour préparer votre déclaration de revenus annuelle. Pour vous aider à recueillir les renseignements nécessaires, nous vous donnons ici un bref aperçu des feuillets et autres documents que BMO pourrait vous faire parvenir, et précisons les dates où ils seront accessibles. Vous devez vous assurer d'avoir bien reçu tous vos feuillets avant de soumettre votre déclaration de revenus à l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour éviter d'avoir à produire une déclaration de revenus modifiée. La date limite de production des déclarations de revenus pour la plupart des particuliers au Canada est le **30 avril**.

Bientôt, les **documents fiscaux en ligne** seront accessibles par l'intermédiaire du portail Web de BMO. À compter de la mi-janvier, vous pourrez accéder en ligne à vos documents fiscaux de 2017. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller financier BMO.

À noter : Le calendrier pourrait être modifié.

Feuille	Aperçu	Envoi prévu	Accès en ligne prévu
Comptes enregistrés			
Reçus de cotisation REER (cotisations REER)	Les reçus sont produits aux fins de la déclaration des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »).		
	Pour les cotisations versées pendant l'année civile 2017.	Semaine du 15 janvier	Semaine du 15 janvier
	Pour les cotisations versées au cours des 60 premiers jours de 2018.	Semaine du 1 ^{er} février, puis toutes les semaines par la suite	Semaine du 1 ^{er} février, puis toutes les semaines par la suite
Rapports sur les successions – comptes enregistrés	Rapports produits aux fins de la déclaration des transferts en franchise d'impôt et des paiements au titre de régimes enregistrés dans le cadre de rapports sur les successions.	Semaine du 12 février	Date inconnue. Veuillez communiquer avec votre conseiller financier BMO.
T4A / Relevé 1 / NR4 (retraits de REEE)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des paiements d'aide aux études reçus par le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (« REEE ») ou des paiements reçus d'autres sources.	Semaine du 19 février	Semaine du 19 février
T4RSP / Relevé 2 / NR4 (retraits de REER)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des retraits d'un REER.	Semaine du 19 février	Semaine du 19 février
T4RIF / Relevé 2 / NR4 (retraits de FERR)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), d'un fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRRI ») ou d'un fonds de revenu de retraite réglementaire (« FRRR »).	Semaine du 19 février	Semaine du 19 février
1042-S	Feuille produit si vous détenez des titres américains dans votre compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »). Remarque : Ce formulaire est obligatoire seulement si vous êtes tenu de produire une déclaration de revenus aux États-Unis.	Semaine du 12 mars	Date inconnue. Veuillez communiquer avec votre conseiller financier BMO.

Feuille	Aperçu	Envoi prévu	Accès en ligne prévu
Comptes non enregistrés			
T5 / Relevé 3 / NR4 (revenus de placement)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des revenus de placement en actions et obligations ainsi que des intérêts sur soldes créditeurs qui ont été reçus pendant l'année.	Semaine du 19 février	Semaine du 19 février
Sommaire des opérations	Sommaire produit aux fins de la déclaration de toute activité de négociation sur titre dans votre compte au cours de l'année civile.	Semaine du 19 février	Semaine du 19 février
Rappel : Documents fiscaux à venir	Nous vous enverrons en février un rappel précisant que vous pourriez encore recevoir, plus tard au cours de la période des impôts, d'autres relevés de sociétés à actions scindées, de fiducies de revenu, de fonds négociés en bourse (« FNB ») ou de sociétés en commandite.	Semaine du 19 février	Semaine du 19 février
T5 / Relevé 3 / NR4 (autres revenus de placement)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des revenus tirés de sociétés à actions scindées.	Semaine du 26 février	Semaine du 26 février
T3 / R16 / NR4 (revenus de fiducies et de fonds communs de placement)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des revenus tirés des placements détenus dans des fiducies de revenu, des FNB ou des fiducies de capital. Remarque : Les feuillets d'impôt pour les fonds communs de placement sont émis directement par les organismes de placement collectif.	Semaine du 26 mars <i>Les feuillets d'impôt pour les émetteurs qui ne fournissent pas les renseignements nécessaires à temps seront mis à la poste le plus tôt possible après la date d'envoi précisée.</i>	Semaine du 26 mars
T5013 / Relevé 15 (revenus d'une société en commandite)	Feuillets produits aux fins de la déclaration de la répartition entre associés résidents du Canada des revenus tirés d'une société en commandite. Remarque : Les feuillets <i>Saskatchewan Mineral Exploration Tax Credit Certificate</i> (« SK-METC ») sont envoyés aux contribuables de la Saskatchewan qui ont investi dans des actions accréditives admissibles émises par des sociétés minières ou d'exploration.		
Rapport des gains et pertes réalisés	Le Rapport des gains et pertes réalisés dresse la liste de tous les titres d'un compte qui ont été vendus au cours de l'année civile.	Semaine du 12 mars	Semaine du 12 mars
Rapport sur les titres étrangers	Le rapport sur les titres étrangers dresse la liste de tous les actifs étrangers, par pays, conformément aux exigences de production du formulaire T1135 de l'ARC.	Semaine du 12 mars	Semaine du 12 mars
Lettre de frais liés aux comptes gérés	La lettre de frais liés aux comptes gérés présente de façon détaillée les frais versés au cours de l'année civile à l'égard de tous les comptes du programme de conseils sur honoraires de BMO Nesbitt Burns ou les comptes Portefeuille futé BMO que vous détenez.	Semaine du 12 mars	Semaine du 12 mars
Déclaration de personnes américaines			
Déclaration de personnes américaines (revenus de placement de source américaine)	Les formulaires de l'IRS sont produits uniquement pour les personnes américaines titulaires de CELI ou pour les personnes américaines titulaires de comptes non enregistrés qui n'ont pas fourni toute la documentation requise, et comprennent notamment les formulaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 1099-INT – porte sur le revenu d'intérêt déclarable reçu par une personne américaine assujettie aux lois fiscales américaines; • 1099-DIV – porte sur les dividendes déclarables reçus par une personne américaine assujettie aux lois fiscales américaines; • 1099B – porte sur le produit de toute disposition; n'est produit que pour les particuliers américains titulaires des types de comptes susmentionnés; • 1042-S – porte sur le revenu de source américaine déclarable reçu par les entités intermédiaires. 	Semaine du 22 janvier	Date inconnue. Veuillez communiquer avec votre conseiller financier BMO.

Résidents du Québec et non-résidents du Canada

Les résidents du Québec recevront aussi le Relevé 1 ou le Relevé 2 dans la trousse de déclaration de revenus T4, le Relevé 3 dans la trousse de déclaration de revenus T5, le Relevé 16 dans la trousse de déclaration de revenus T3 et le Relevé 15 dans la trousse de déclaration de revenus T5013.

Tous les non-résidents du Canada qui ont tiré des revenus de placement recevront un feuillet NR4 d'ici le 31 mars 2018.



Pour toute question au sujet de l'envoi de ces documents fiscaux, veuillez vous adresser à votre conseiller financier BMO. Si vous avez besoin de conseils fiscaux particuliers, veuillez consulter un fiscaliste.



BMO Gestion de patrimoine fournit cette publication dans un but d'information seulement. Cette publication ne prétend pas offrir des conseils professionnels et ne doit pas être considérée comme tel. Le contenu de cette publication provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Gestion de patrimoine ne peut toutefois garantir son exactitude ou son exhaustivité. Il est préférable de consulter un représentant de BMO concernant votre situation personnelle ou financière. L'information contenue dans ce document ne constitue pas une analyse définitive de l'application des lois fiscales, fiduciaires ou successorales. Les commentaires sont de nature générale et, par conséquent, nous vous conseillons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation fiscale particulière.

BMO Gestion de patrimoine est un nom commercial qui désigne la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion de patrimoine.

BMO Banque privée est membre de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par la Banque de Montréal. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successorales et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc. offre une gamme complète de services de placement et est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Si vous êtes déjà client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez vous adresser à votre conseiller en placement pour de plus amples renseignements. ^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. ^{MD} « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de BMO Nesbitt Burns Inc., utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion de patrimoine.

ID0349 (01/18)